DOSSIER N°DP 090032 23 A0038 URB066/2023

RA:1A17338074481

Envoyé en préfecture le 21/08/2023
Reçu en préfecture le 21/08/2023
Publié le
ID : 090-219000320-20230818-URB066_2023-AI

(à rappeler dans toute correspondance)

VILLE DE DANJOUTIN

DOSSIER : DP 090032 23 A0038
Déposé le : 19/05/2023
Par : Monsieur Paul VENTURI
Sur un terrain sis : 48 rue du Docteur Jacquot, DANJOUTIN
Et cadastré : AD368
Objet: Travaux sur construction existante

DESTINATAIRE
Monsieur Paul VENTURI
48 rue du Docteur Jacquot
90400 DANJOUTIN

Autorité compétente : MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
Affaire suivie par Hélène KUSNIR - Instructeur ADS

Objet : Déclaration préalable Autorisation tacite

Monsieur,

Vous avez déposé le 19/05/2023 en mairie une demande de Déclaration préalableconcernant les travaux suivants :

- Rénovation d'un ancien garage, changement des tuiles (tuiles n°14), extension du garage pour le mettre au niveau du garage voisin,ajout de 2 murs de soutènement pour l'avancé du toit et la porte de garage, nouvelle porte de garage.

Vous étiez informé qu'à défaut de réponse dans le délai d'un mois, vous bénéficiez d'une décision tacite. Aussi, je vous informe que votre dossier bénéficie d'une décision de non opposition tacite à compter du 20/06/2023.

Par conséquent, il vous appartient d'afficher sur le terrain le récépissé qui vous a été remis lors de votre dépôt du dossier en mairie, et d'installer sur le terrain pendant toute la durée du chantier et minimum 2 mois, un panneau (voir modèle ci-joint) lisible depuis la voie publique décrivant le projet. Le modèle doit être conforme aux prescriptions des articles A424-15 à A424-19 du code d'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A DANJOUTIN, le 18/08/2023

Pour Le Maire,
l'Adjointe déléguée
Martine PAULUZZI

COMMUNE DE DANJOUTIN